



Montreuil, le 14 octobre 2016

A

Madame la secrétaire générale du MEEM et du MLHD
Tour Pascal A

Madame la secrétaire générale du ministère,

Le conseil d'administration du CEREMA a décidé, dans sa séance du 29 avril 2016 d'initier, sans attendre la validation globale du projet stratégique d'implantations immobilières et les déclinaisons locales du projet stratégique, des restructurations dans certaines implantations du Cerema (Le Bourget, Montpellier, Nice, Bonneuil-sur-Marne, Paris - rue Miollis, Nantes (DTech EMF) et Aix-en-Provence (DTech EMF)). Ces restructurations s'accompagnent au mieux de relocalisations partielles et au pire de fermeture de site. La CGT s'est opposée en conseil d'administration à ces projets, d'autant que des menaces pèsent sur d'autres sites.

Certaines opérations s'accompagnent de relocalisations partielles dans l'agglomération d'origine, ce qui pourrait laisser penser que les impacts en seront relativement minimes. Il n'en est rien, les réorientations de mission ne laissant plus de place à bon nombre d'agents. Ces projets auront et ont déjà un impact majeur sur la vie personnelle des agents et risquent fort de conduire à des départs de notre service, se traduisant par une perte de compétence collective.

Le Cerema a, en lien avec vos services, adopté un projet d'arrêté visant à accompagner ces restructurations. Ces mesures, assimilables à un service minimum, demeurent grandement insuffisantes et sont d'ailleurs en deçà de celles proposées récemment aux agents des DREAL.

C'est pourquoi nous demandons que les agents du CEREMA bénéficient des droits qui sont offerts aux agents du ministère dans des situations identiques : possibilité d'accéder prioritairement à des postes en proximité de leur implantation actuelle dans les services du ministère (DREAL, DIR/DIRM, DDT, ...), droit de « remord », conservation de l'ancienneté acquise dans le cadre d'une future mobilité, sécurisation des déroulements de carrière (non perte de leur classement à promotion), maintien indemnitaire (coefficient géographique, de poste et individuel le cas échéant), formation accompagnant un changement de situation professionnelle ...

Ces dispositions permettront pour certains agents d'amoindrir les conséquences sociales des délocalisations initiées par le CEREMA et sa tutelle.

Nous souhaitons qu'une attention toute particulière soit portée sur le corps des ETST (statut essentiellement présent au CEREMA et à l'IFSTTAR) et demandons qu'un processus facilitant leur intégration dans des corps ministériels soit mis en place.

Nous attirons en outre votre attention sur les délais. Ces opérations commencent en effet à être mises en place par le CEREMA. Le directeur général a par exemple annoncé aux agents de Nice que ce site fermera d'ici l'été 2017. Si certains agents ont vocation selon lui à rejoindre le site de Sophia Antipolis (où se trouve aujourd'hui l'ADEME), d'autres agents voient leur activité transférée à Aix-en-Provence. Certains choisiront de ne pas suivre leur activité sur le site d'Aix-en-Provence et ceux-ci sont susceptibles de commencer dès maintenant à envisager des mobilités.

Enfin, le directeur général semble exclure que les agents du site de Nice dont l'activité est transférée à Aix-en-Provence soient accueillis, sur d'autres missions, à Sophia Antipolis. C'est pourtant une option que nous défendons avec la mise d'un plan formation spécifique.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le secrétaire général de l'USSER-CGT

Bruno PIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Piel', written over a horizontal line.

Copie : fédération CGT Equipement-Environnement
copie directeur général – CEREMA
copie président du CA